

Voiture gagée Comment la céder pour destruction

Par ninine27, le 07/11/2013 à 19:12

bonjour suite a un accident g decide de conserver mon vehicule .la prefecture a mis une opposition au transfert de certidficat d immatriculation. AUJOURD HUI JE VOUDRAIS LA CEDER POUR DESTRUCTION A UN FERRAILLEUR MAIS IL ME DEMANDE UN CERTIFICAT DE NON GAGE COMMENT PUIS JE FAIRE?

Par chaber, le 07/11/2013 à 19:38

bonjour

en payant l'organisme qui a gagé le véhicule